



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

02 septembre 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 02 septembre 2022

SOMMAIRE

| Décisions et Arrêté | Date | DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES | Page |
|----------------------------|-------------|---|-------------|
| DDFIP N°2022-082 | 01.09.2022 | Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées Abroge la décision 2021-083 du 16/09/2021. | 3 |
| DDFIP N° 2022-083 | 01.09.2022 | Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique Abroge la décision n° 2021-086 du 20/09/2021 | 5 |
| DDFIP N° 2022-084 | 01.09.2022 | Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale Abroge la décision n° 2021-082 du 16/09/2021 | 10 |
| DDFIP N° 2022-085 | 01.09.2022 | Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources Abroge la décision n° 2022-013 du 15/03/2022 | 14 |
| DDFIP N° 2022-087 | 01.09.2022 | Arrêté portant délégation en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales, et de fonctions de commissaire du gouvernement. Abroge l'arrêté 2022-030 du 30 mai 2022 | 17 |

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Abroge la décision 2021-083 du 16/09/2021

Décision DDFiP N° 2022-082 du 1^{er} septembre 2022 de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1^{er} septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 Pour la mission politique immobilière de l'État

Mme Valérie LAPUJADE-EUSTACHE, Administratrice des Finances publiques, responsable de la mission politique immobilière de l'État, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission politique immobilière de l'État et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

2 Pour la conciliation fiscale

M. Franck DUVAL, Administrateur des Finances publiques, est le conciliateur fiscal départemental.

Mmes Sylvaine GENTY, Nathalie MAYER-LEMAÎTRE Administratrices des Finances publiques adjointes, et Mme Isabelle LEYRAT-MIGNARD, Inspectrice principale des Finances publiques reçoivent pouvoir, en qualité de Conciliatrices adjointes pour le département des Hauts-de-Seine, de prendre en mon nom, et sous ma responsabilité, les décisions consécutives à la saisine du Conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la Direction générale des Finances publiques, et de ses éventuelles modifications.

3 Pour la mission départementale Risques - Audit (MDRA)

M. François CUESTA, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale risques et audit, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission risques et audit et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

Risque, pilotage du contrôle interne et Cellule Qualité Comptable :

Mme Karima BENBAKOURA, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la mission départementale risques et audit, reçoit mandat, en mon absence ou en cas d'empêchement, de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission risque - pilotage du contrôle interne – CQC et de signer seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

M. Jean-Claude CAPRON, Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques, Mme Hélène ANGER, Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques et M. Fabien BARDY, Inspecteur des Finances publiques, reçoivent mandat de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à la mission Risque et CQC en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karima BENBAKOURA.

Audit :

En l'absence de M. François CUESTA, reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission d'audit et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent :

M. Nicolas ARGENTIN, Inspecteur principal des Finances publiques

Mme Marie-Clotilde BOCHÉ, Inspectrice principale des Finances publiques

M. Alain BOUDIER, Inspecteur principal des Finances publiques

Mme Pascale COUPEY, Inspectrice principale des Finances publiques

M. Vincent DREZET, Inspecteur principal des Finances publiques

M. Eric JAN, Inspecteur principal des Finances publiques

Mme Anne LEA, Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques

M. Guillaume QUESTIAUX, Inspecteur principal des Finances publiques

Article 2 :

La présente décision est d'effet immédiat et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 1^{er} septembre 2022

Maïté GABET

signé

**DECISION DDFIP N° 2022-083 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 DE DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE
POUR LE POLE GESTION PUBLIQUE**

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1^{er} septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 - Pour la Division des collectivités territoriales :

Mme Line MADDALONI Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la « Division des collectivités territoriales » Mme Emmanuelle DUPIC Inspectrice principale des Finances publiques, et Mme Stéphanie MARTIN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, adjointes à la responsable de la « Division des collectivités territoriales », reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de leur division.

Elles reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentantes de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

MM. Yann DELAHAYE et Matthieu LAHOUE, Inspecteurs des Finances publiques, chargés de mission à la division des collectivités territoriales, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de leurs attributions.

Service « Collectivités et Etablissements Publics locaux »

Mme Nathalie PUZA, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service « Collectivités et Etablissements Publics Locaux » reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les avis d'envoi des comptes de gestion à la Chambre régionale des comptes (CRC) et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Mme Geneviève DOUCET, Contrôleuse principale des Finances publiques, adjointe à la responsable du service « Collectivités et Établissements Publics Locaux » reçoit pouvoir de signer les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions et les visas sur création de régies temporaires des EPLE.

Service « Analyse financière, expérimentation comptable et contrôle budgétaire »

Mmes Marcelle ALLAIN et Mathilde BAZIN, Inspectrices des Finances publiques, chargées de mission « Analyse financière, expérimentation comptable et contrôle budgétaire », reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Service « Dématérialisation » :

Mme Stéphanie MARTIN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, et MM Sébastien ROBIDA et Stéphane BEN OLIEL, inspecteurs des Finances publiques, correspondants « Dématérialisation et Monétique », reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de pièces relatifs à leurs missions.

Service « Fiscalité directe locale et conseil fiscal » :

Mme Anne-Lise BOURGUET, inspectrice des Finances publiques, responsable du service « Fiscalité directe locale et conseil fiscal », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission des pièces relatifs à ses missions.

Service d'appui au réseau :

M Sébastien ROBIDA, inspecteur des Finances publiques, responsable du service d'appui au réseau, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

2 – Pour les Conseillers aux Décideurs Locaux :

M. Nicolas JEAN, Inspecteur principal des Finances publiques, Mmes Chantal CAVAUD, Hélène SOUCHE, et Juliette WATIEZ-BERTHIER, Inspectrices divisionnaires des Finances publiques, et M. Arnaud GILBERT, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à leur mission de conseil auprès des collectivités des Hauts-de-Seine.

3 - Pour la Division des opérations de l'État :

M. Jean-Charles DENIAUD Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la « Division des opérations de l'Etat », Mmes Emilie LEPLEY et Emilie NIKOU, Inspectrices principales des Finances publiques, MM. Sébastien DABOUINEAU et Eric MESSAGER, Inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

S'agissant des produits divers de l'État, de la taxe d'urbanisme et de la redevance d'archéologie préventive gérées par la Trésorerie de Puteaux, ils reçoivent pouvoir de signer :

- les décisions d'octroi de délais de paiement jusqu'à 150 000 euros ;
- les décisions de remises gracieuses d'un montant inférieur ou égal à 60 000 euros ;
- les décisions de remboursement des excédents de versement jusqu'à 100 000 euros ;
- les lettres de relance, les mises en demeure de payer, les saisies à tiers détenteur, les états de poursuite par voie de saisie ;
- les réponses aux contestations ou oppositions relatives au recouvrement, les déclarations de créances aux représentants des créanciers ;
- les réponses aux recours auprès du Tribunal Administratif, juge de l'exécution, Tribunal de Grande Instance, Tribunal d'instance ;

- les propositions d'admission en non valeur d'un montant inférieur ou égal à 150 000 € et 500 000 € pour les créances des redevables en situation de procédure collective ou surendettement.

Ils reçoivent enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentant de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine et de signer les procès-verbaux y afférents.

Service Comptabilité de l'Etat

Mmes Fatima AZIZI, Chrystelle DELAYEN, Elisabeth NGUYEN VAN HO, Inspectrices des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et les bordereaux de transmission des pièces relatifs aux affaires du service comptabilité.

MM. Jean-Charles DECARNIN, Philippe BOUCKENOOGHE, Jean-Noël KABORE, Maurice MURCY, Frédéric ROUSSEL et Laurent SCHMITT, Mmes Mélanie BELIN, Sybille BRAFFY, Dingy DENOM, Sophie PEGORIER, Bakoly RAZAFINDRAKOTO et Ketty VELAYOUDON, Contrôleurs des Finances publiques, ainsi que MM Philippe REY, Charles COMTE, Brahim HAMMOUMI, Olivier HUGUENIN, Sylvain RIO et Mme Jovana RACHEL, Agents administratifs des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer tous documents et pièces comptables relatifs à leurs missions.

Mmes Fatima AZIZI, Chrystelle DELAYEN et Elisabeth NGUYEN VAN HO, Inspectrices des Finances publiques, ont délégué pour saisir, valider et signer électroniquement les virements SEPA, les virements de gros montants (VGM), les virements urgents (VU) et les virements vers l'étranger (DVINT) sans limite de montant ainsi que les virements relatifs aux DSO sans limite de montant.

Mme Sybille BRAFFY, MM. Philippe BOUCKENOOGHE et Frédéric ROUSSEL, Contrôleurs des Finances publiques et M. Charles COMTE, Agent administratif des Finances publiques, ont délégué pour valider et signer électroniquement, dans la limite de 3 000 000 €, les virements SEPA de gros montants (VGM), les virements urgents (VU) et les virements vers l'étranger (DVINT).

Pour le cas spécifique des virements qui concernent des DSO, notamment patrimoniales, M. Laurent SCHMITT, Contrôleur des Finances publiques, MM. Philippe REY et Syvain RIO, Agents administratifs des Finances publiques, ont délégué pour la saisie sans limitation de montant des virements SEPA, et dans la limite de 50 000 € pour valider et signer électroniquement les virements concernés.

Mme Bakoly RAZAFINDRAKOTO, Contrôleuse des Finances publiques, M. Olivier HUGUENIN et Mme Jovana RACHEL, Agents administratifs des Finances publiques ont délégué pour saisir des virements relatifs aux DSO dans la limite de 50 000 €.

Avant saisie et validation par le service comptabilité dans les applications métiers, les pièces justificatives des DSO patrimoniales d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € doivent être contre-signées par la responsable du pôle gestion publique ou son adjointe.

Mmes Elisabeth NGUYEN VAN HO et Fatima AZIZI, Inspectrices des Finances publiques, ont délégué pour :

- la création des RIB des bénéficiaires de virements émis sur le compte courant postal CCP-AD en tant que mandataire principal ;
- la saisie et la validation des ordres de virement émis sur le compte courant postal CCP-AD, sous format papier et via la banque en ligne, sans limite de montant.

M. Charles COMTE, Agent administratif des Finances publiques, Mmes Sybille BRAFFY, Sophie PEGORIER, et Dingy DENOM, Contrôleuses des Finances publiques, MM. Jean-Noël KABORE, Philippe BOUCKENOOGHE et Frédéric ROUSSEL, Contrôleurs des Finances publiques, ont délégué pour saisir et valider des ordres de virement émis sur le compte courant postal CCP-AD, sous format papier et via la banque en ligne, dans la limite de 20 000 €.

Mmes Dingy DENOM et Sophie PEGORIER, ainsi que M. Jean-Noël KABORE, Contrôleurs des Finances publiques, ont délégué pour effectuer des rejets de virements et de prélèvements, ainsi que des opérations bancaires pour le compte des régisseurs et agents comptables.

Mme Dingy DENOM et M. Jean-Noël KABORE, Contrôleurs des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer les déclarations de recettes et de dépenses issues de l'application « DEMETER », ainsi que de prendre en charge tous dépôts ou retraits de fonds de moins de 30 000 € effectués à la caisse de la DDFIP par les usagers de la caisse résiduelle et les officiers de police judiciaire (OPJ).

M. Brahim HAMMOUMI, Agent administratif des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer les déclarations de recettes et de dépenses issues de l'application « DEMETER », ainsi que tous dépôts ou retraits de fonds de moins de 10 000 € effectués à la caisse de la DDFIP par les usagers de la caisse résiduelle et les officiers de police judiciaire (OPJ).

Service Produits divers de l'Etat :

M. Guillaume LEVESQUE, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance ainsi que les bordereaux de transmission de pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer :

- les déclarations de recettes ;
- les accusés de réception des prises en charge ;
- les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables ;
- les décisions d'octroi de délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 75 000 € ;
- les remises gracieuses d'un montant inférieur ou égal à 30 000 € s'agissant des décisions de remise de dette et d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € s'agissant des remises de majoration ;
- les propositions d'admission en non-valeur d'un montant inférieur ou égal à 50 000 €, ainsi que les bordereaux de transmission des propositions de non-valeur sans plafond ;
- les lettres de relance, les mises en demeure de payer, les saisies à tiers détenteurs, les états de poursuite par voie de saisie, les états de saisies et de poursuites extérieures, les mainlevées relatives à ces actes ;
- les réponses aux contestations ou oppositions relatives au recouvrement ;
- les déclarations de créances aux représentants des créanciers ;
- l'ensemble des documents comptables du service ;
- les réponses aux recours auprès du Tribunal Administratif, du Juge de l'exécution ou du Tribunal Judiciaire, pour un montant inférieur ou égal à 30 000 € ;
- les restitutions d'excédents d'un montant inférieur ou égal à 30 000 €.

Il reçoit enfin pouvoir de me représenter aux audiences du Tribunal administratif et devant le Juge de l'exécution pour les oppositions à poursuites.

Mmes Maryline HEBERT et Carole LAFON, Contrôleuses principales des Finances publiques reçoivent pouvoir de signer toute correspondance ainsi que les bordereaux de transmission de pièces relatifs à leurs missions.

Elles reçoivent également pouvoir de signer :

- les déclarations de recettes,
- les accusés de réception des prises en charge,
- les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables,
- les décisions d'octroi de délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 40 000 €,
- les remises gracieuses d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € s'agissant des décisions de remise de dette et d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € s'agissant des remises de majoration,
- les propositions d'admission en non-valeur d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €, ainsi que les bordereaux de transmission des propositions de non-valeur sans plafond,
- les lettres de relance, les mises en demeure de payer, les saisies à tiers détenteurs, les états de poursuite par voie de saisie, les états de saisies et de poursuites extérieures, les mainlevées relatives à ces actes,
- les réponses aux contestations ou oppositions relatives au recouvrement,

- les déclarations de créances aux représentants des créanciers,
- l'ensemble des documents comptables du service,
- les réponses aux recours auprès du Tribunal Administratif, du juge de l'exécution, ou du Tribunal Judiciaire pour un montant inférieur ou égal à 10 000 €.
- les restitutions d'excédents d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €.

Elles reçoivent également pouvoir de me représenter aux audiences du Tribunal administratif et devant le Juge de l'exécution pour les oppositions à poursuites,

Mme Nadia MELINARD et M Rafik ZERARGA, Contrôleurs des Finances publiques reçoivent pouvoir de signer :

- les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables,
- les décisions d'octroi de délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € dans le respect des conditions fixées par le DDFiP par note du 10 juin 2015,
- les remises gracieuses d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € s'agissant des remises de dettes et d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € s'agissant des remises de majorations,
- les lettres de relance, les mises en demeure de payer, les saisies à tiers détenteurs, les états de poursuite par voie de saisie, les états de saisies et de poursuites extérieures,
- les réponses aux contestations ou oppositions relatives au recouvrement, à l'exception des courriers relatifs à des dossiers sensibles ou à enjeux.
- les déclarations de recettes.

MM. Hazim YIGIT, Matthieu SAUTRON et Greki TCHETCHE, Agents administratifs des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer :

- le courrier simple,
- les décisions d'octroi de délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € dans le respect des conditions fixées par le DDFiP par note du 10 juin 2015,
- les remises gracieuses de majoration d'un montant inférieur ou égal à 1 000 €,
- les lettres de rappel, les lettres de relance, les mises en demeure de payer et les bordereaux de transmission des pièces relatifs à leurs missions.

Service « Dépenses de l'État » :

M. Lionel FOURNIER, Inspecteur des Finances publiques, responsable du service « Dépenses de l'État », et M. Jean-Marie GUITOT-BAUMANN, Inspecteur des Finances publiques, chargé de mission, reçoivent pouvoir de signer les courriers simples relatifs à leur service, les procès-verbaux de destruction des formules de chèque sur le Trésor, les envois de documents et accusés de réception ainsi que les demandes de virement à l'étranger.

Ils reçoivent par ailleurs pouvoir de comptabiliser les décaissements manuels pour le service Dépenses de l'État et pour le service Expertises et actions économiques.

M. Lionel FOURNIER et M. Jean-Marie GUITOT-BAUMANN, Inspecteurs des Finances publiques, M. Gaël BISCUEIL, M. Joseph JEMBE EBOA et M. Dominique TEIXEIRA, Contrôleurs des Finances publiques, et Mme Véronique FACHET, Agente des Finances publiques, reçoivent pouvoir de comptabiliser les demandes de paiement dans Chorus.

M. GUITOT-BAUMANN, Inspecteur des Finances publiques, et M. Gaël BISCUEIL, Contrôleur des Finances publiques reçoivent pouvoir de valider les dépenses sans ordonnancement comptable d'un montant supérieur à 200 €.

M. Lionel FOURNIER, Inspecteur des Finances publiques, M. Joseph JEMBE EBOA, Contrôleur des Finances publiques et Mme Véronique FACHET, Agent des Finances publiques, reçoivent pouvoir de valider les dépenses sans ordonnancement comptable d'un montant inférieur à 200 €.

Service « Liaisons Rémunérations » :

Mme Fatouma CAMARA, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service « Liaisons Rémunérations » et M. Miré VASILJEVIC, Contrôleur des Finances publiques, adjoint à la responsable du

service, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de pièces relatifs aux missions de leur service.

Ils reçoivent également pouvoir de signer les documents comptables, la validation de la paye, les certificats de cessation de paiement, les accusés de réception des oppositions de toute nature, et les notifications aux créanciers et débiteurs dans le cadre de la gestion des pensions alimentaires.

Ils reçoivent pouvoir de valider les décaissements manuels pour le service Liaisons Rémunérations.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- la mise en débet des comptables et des régisseurs du secteur public local ;
- toute décision sur les dossiers relevant de la force majeure et de la remise gracieuse présentée par ces derniers ;
- l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- la mise en cause des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

Par ailleurs, des délégations particulières seront établies dans les domaines d'activité suivants :

- la division « Domaine », pour laquelle l'arrêté PCI 2020-83 du 24 août 2020 a été pris par le préfet des Hauts-de-Seine et pour lequel j'ai consenti des délégations de signature.
- la gestion du compte Banque de France et du CCP, pour laquelle j'ai consenti des délégations de signature.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 1^{er} septembre 2022

Maïté GABET

signé

Abroge la décision n° 2021-082 du 16/09/2021

Décision DDFIP N° 2022-084 du 1^{er} septembre 2022 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maité GABET, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1^{er} septembre 2019 la date d'installation de Mme Maité GABET dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1- Pour la Division du pilotage de la Fiscalité des particuliers et de la mission foncière

M. Patrick OUSSET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Il reçoit aussi pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

Mme Sandrine PELTIER, Inspectrice principale des Finances publiques, et M. Sébastien DUPUIS, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoints au responsable de la « division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Ils reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Valérie NUSBAUMER, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Edouard LECOEUR, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle et aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Benjamin DOS SANTOS OLIVEIRA, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle et aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Hubert MERCIER, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mmes Julie HERRANZ et Véronique PASCAL, contrôleuses des Finances publiques, reçoivent pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

2- Pour la Division du pilotage de la fiscalité des professionnels

Mme Laure DUTRUC-ROSSET, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Elle reçoit pouvoir de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quel que soit le montant de la demande.

Mme Françoise BOUTBIEN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Elle reçoit pouvoir de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quel que soit le montant de la demande.

3- Pour la Division du pilotage du recouvrement forcé et affaires économiques

Mme Sandrine BRUGNONE, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé et affaires économiques », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division. Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables, les états de saisies et de poursuites extérieures.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

M. Jean-Luc YOUHANNA, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, et M. Frédéric BOSSARON, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques – expert, adjoints à la responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division, les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables, ainsi que les états de saisies et de poursuites extérieures.

Ils reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mmes Valérie CLAVEAU, Elodie MARROT, Sandrine MORTINI, Carine OGIER, Laurence PRECIGOUT, Audrey SANCHEZ, Laurence TREMEAUD et Jocelyne YELOZ, inspectrices des Finances publiques, MM Fifi ADETI, Michel IROUDAYARADJOU et Lionel TEMPLET, inspecteurs des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Ils reçoivent également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Ils reçoivent enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Marie-Noëlle REVILLE, contrôleuse des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mmes Catherine HENIN, contrôleuse principale des Finances publiques, Mme Catherine REY, contrôleuse des Finances publiques, MM Alexandre DELEPIERE, Roman JOUET et Philippe RACCA, contrôleurs des Finances publiques, MM Maxime DESSENNE, Gwendal OLLITRAUT, Alexis TSIOLIS et Anthony VAN PRAET, agents administratifs des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Ils reçoivent également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- la mise en débet des comptables et des régisseurs ;
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- la mise en cause des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

Service « Expertises et actions économiques » :

Mme Zumrut ESKUN, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission des pièces relatifs à ses missions, les validations de 1^{er} niveau des virements relevant du service, les attestations de dépôt des dossiers auprès de la Commission des chefs de services financiers (CCSF), les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Elle reçoit également pouvoir de me représenter aux audiences du Tribunal de Commerce et du Tribunal Judiciaire et aux commissions de surendettement.

Mme Catherine KOPPE, Contrôleuse principale des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer les attestations de dépôt des dossiers auprès de la CCSF.

M. Lionel RICHALET, Contrôleur des Finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter, ainsi que les comptables, aux audiences du Tribunal de Commerce et du Tribunal Judiciaire.

4- Pour la Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers et des professionnels

Mme Nathalie MAYER-LEMAÎTRE, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers et Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Isabelle LEYRAT-MIGNARD, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers », M. Josselyn BERNARD, Inspecteur Principal des Finances publiques, adjoint à la responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels » ainsi que M. François CHERTIER, Administrateur des Finances publiques adjoint, et Mme Andrée GRANDFILS, Inspectrice Principale, chargés de missions à la « Division des affaires juridiques » reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Florence POMMIER, Inspectrice des Finances publiques, affectée à « la Division des affaires juridiques – fiscalité des particuliers » et Mme Françoise BELGRAND, Contrôleuse principale des Finances publiques affectée à « la Division des affaires juridiques – fiscalité des professionnels » reçoivent pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

5- Pour la Division de contrôle fiscal des particuliers

M. Olivier RABOUTOT, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division. Il reçoit enfin pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

Mme Sonia TAUZIN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Elle reçoit également pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

M. Laurent SEIGNARD, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques - expert, adjoint au responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Il reçoit également pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

6- Pour la Division de contrôle fiscal des professionnels

M. Laurent HENNEQUIN, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Gwendoline BECAM, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Nathalie LEBAYLE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Hors classe, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.
Elle reçoit également pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à l'action pénale.

M Benoît GAGNEROT, Inspecteur principal des Finances publiques, chargé de mission à la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Il reçoit également pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à l'action pénale.

7- Pour les missions rattachées

Mme Sylvaine GENTY, Administratrice des Finances publiques adjointe, chargée de missions auprès du Directeur du Pôle de la gestion fiscale, reçoit délégation de signature pour les actes nécessaires à l'exercice des fonctions définies dans sa lettre de mission.

Article 2 :

La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 1^{er} septembre 2022

Maïté GABET

signé

Abroge la décision n° 2022-013 du 15/03/2022

**DECISION DDFIP N°2022-085 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 DE DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE
POUR LE POLE PILOTAGE ET RESSOURCES**

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1^{er} septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. 1. Pour la Division des Ressources Humaines, de la Formation professionnelle et des Concours.

M. Damien BEAUJARD, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mmes Géraldine DAUBANES et Eloïse TAGNON, Inspectrices principale des Finances publiques, et Mme Anne-Sophie MAILLET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointes au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Service « Gestion rémunération »

Mmes Elodie DEBEE, Youssra BELGUENAOUI et Catherine MASVALEIX, Inspectrices des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

Service « Missions transverses »

Sonia LE MAUX, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Missions transverses ».

Service « Formation professionnelle et concours »

Mme Laurence VANESSCHE, Inspectrice des Finances publiques et M. Astier RAMANANARIVO, Inspecteur des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux missions du service « Formation professionnelle et concours ».

Ils reçoivent également pouvoir de signer les accusés de réception, les convocations aux stages ou formations, les services faits, les inscriptions et préparations aux concours.

Services sociaux

Mme Geneviève THIBAUD, Contrôleuse principale des Finances publiques, correspondante sociale, reçoit pouvoir de signer le courrier simple, les bordereaux de transmission de simples pièces concernant son secteur d'activité.

Elle reçoit également pouvoir de signer les procès-verbaux de la commission de réforme, à laquelle elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et où elle a une voix consultative ou délibérative.

Mme Anne-Sophie MAILLET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, reçoit pouvoir de suppléer Mme Geneviève THIBAUD à la commission de réforme, en son absence et de signer les procès-verbaux y afférents.

2. 2. Pour la Division « Budget, immobilier, logistique ».

Mme Emmanuelle WINCKLER, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Céline DUPONT, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe à la responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Ludivine OUV RAT, Inspectrice principale des Finances publiques et Mme Laura BOTTON, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsables du service immobilier et logistique reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Ces mêmes délégués reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentants de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

Service « Budget »

Mme Agnès PHO, inspectrice des Finances publiques, responsable du service « Budget », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions. Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Mmes Sylvie LAAMARI et Sonia LE DEN, Contrôleuses des Finances publiques, MM Christophe MORYN et Younes BALLOUK, Agents administratifs des Finances publiques, reçoivent les mêmes délégations de signature en l'absence de cette dernière.

Service « Immobilier et logistique » - Secteurs « Immobilier » « logistique » et « sécurité »

M. Michel PERNICE, Inspecteur des Finances publiques, Mmes Virginie BOUYGUES et Cyrille PONS, Inspectrices des Finances publiques, responsables de service au secteur « immobilier et logistique », ainsi que M. Jean-Marie GERARD, Inspecteur des Finances publiques, Délégué départemental à la sécurité, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Ils reçoivent également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles ils sont amenés à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

3. Assistant de prévention

M. Jean-Marie GERARD, Inspecteur des Finances publiques, Assistant de prévention pour le département des Hauts-de-Seine, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

3. 4. Pour la Division de la Stratégie, du pilotage et de la communication

M. Arnaud GOSSET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division de la Stratégie, du pilotage et de la communication, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Sandrine PICARD, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la division de la Stratégie, du pilotage et de la communication, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mmes Perrine FORESTIER, Christine LABARRIERE et Anne-Lise LEPVRIER, Inspectrices des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Article 2 :

La présente décision est d'effet immédiat et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 1^{er} septembre 2022

Maïté GABET

signé

| |
|---|
| Abroge l'arrêté 2022-030 du 30 mai 2022 |
|---|

Arrêté n° 2022-087 du 1^{er} septembre 2022 portant délégation en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales, et de fonctions de commissaire du gouvernement.

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1^{er} septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Arrête :

Art. 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Mme Sophie MANTEL, Administratrice générale des Finances publiques, Mme Valérie LAPUJADE-EUSTACHE, Administratrice des Finances publiques, Mme Agnès LAUMAIN, Administratrice des Finances publiques adjointe, sans limitation de montant, à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- de donner quittance de paiement du prix des ventes immobilières et des compléments de prix auxquelles elles peuvent donner lieu.

Art. 2 - Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre LAROZE-MARQUET, Inspectrice principale des Finances publiques, et à Mmes Valérie DAINOTTI, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques

et Sylvie MENARD, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, dans des limites fixées à 1 000 000 € en valeur locative et 10 000 000 € en valeur vénale, à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Marie-Pierre LAROZE-MARQUET, Valérie DAINOTTI et Sylvie MENARD, la délégation de signature qui leur est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Mmes Christine BOISARD, Yasmina HAMZAOUI et Nathalie TROÏLO, Inspectrices des Finances publiques, et M. François RISACHER, Inspecteur des Finances publiques.

Art. 4 - Délégation de signature est donnée à :

- Mme Christine BOISARD, Inspectrice des Finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, Contrôleur des Finances publiques
- Mme Laurence DUCOS, Inspectrice des Finances publiques
- Mme Anne FEULLERAT, Inspectrice des Finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAOUI, Inspectrice des Finances publiques
- M. Kémuel HOAREAU, Contrôleur des Finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, Inspecteur des Finances publiques
- M Sylvain MUSEUR, Inspecteur des Finances publiques
- M. Guillaume OSMONT, Inspecteur des Finances publiques
- M. Laurent PAUPE, Inspecteur des Finances publiques
- M Jérôme POÛ, Inspecteur des Finances publiques
- M. François RISACHER, Inspecteur des Finances publiques
- Mme Kristina RONDIN, Contrôleuse des Finances publiques
- Mme Sabrina SEKHER, Inspectrice des Finances publiques
- M. Olivier TEXIER, Inspecteur des Finances publiques
- Mme Nathalie TROÏLO, Inspectrice des Finances publiques

dans des limites fixées à 100 000 € en valeur locative et 1 000 000 € en valeur vénale, à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État.

Art. 5

- Mme Marie-Pierre LAROZE-MARQUET, Inspectrice principale des Finances publiques
- Mme Valérie DAINOTTI, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques
- Mme Christine BOISARD, Inspectrice des Finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, Contrôleur des Finances publiques
- Mme Laurence DUCOS, Inspectrice des Finances publiques
- Mme Anne FEULLERAT, Inspectrice des Finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAOUI, Inspectrice des Finances publiques
- M. Kémuel HOAREAU, Contrôleur des Finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, Inspecteur des Finances publiques
- M Sylvain MUSEUR, Inspecteur des Finances publiques
- M. Guillaume OSMONT, Inspecteur des Finances publiques
- M. Laurent PAUPE, Inspecteur des Finances publiques
- M Jérôme POÛ, Inspecteur des Finances publiques
- M. François RISACHER, Inspecteur des Finances publiques
- Mme Kristina RONDIN, Contrôleuse des Finances publiques
- Mme Sabrina SEKHER, Inspectrice des Finances publiques
- M. Olivier TEXIER, Inspecteur des Finances publiques

- Mme Nathalie TROÏLO, Inspectrice des Finances publiques

sont habilités à exercer la mission de commissaire de commissaire du Gouvernement et à signer les documents afférents à cette fonction.

Art. 6 - Délégation de signature est donnée à Mme Sophie MANTEL, Administratrice générale des Finances publiques, Mme Valérie LAPUJADE-EUSTACHE, Administratrice des Finances publiques, Mme Agnès LAUMAIN, Administratrice des Finances publiques adjointe, Mme Sylvie MENARD, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, Mmes Élodie CHALDJIAN, Marie CHICAUD, Amandine DIOMAR, Catherine ESCRIVA et Michèle GRATPANCHE, Inspectrices des Finances publiques, MM. Briand NGUYEN et Vincent-Emmanuel TOUSSAINT, Inspecteurs des Finances publiques, ainsi que M. Guillaume FENECH, Contrôleur des Finances publiques, à l'effet :

- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;

- de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques) ;

- signer toute correspondance et tout document relatif à la division Domaine, d'attester le service fait sur les factures et les mémoires et de signer les certificats administratifs concernant les dépenses engagées sur le budget départemental au titre de la division Domaine.

Art. 7 - Le présent arrêté abroge l'arrêté 2022-030 du 30 mai 2022.

Art. 8 - Le présent arrêté prend effet immédiatement. Il sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et affiché dans les locaux de la Direction départementale des Finances publiques.

Fait à Nanterre, le 1^{er} septembre 2022

Maité GABET
signé

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>